

PROCES VERBAL DU 6 AVRIL 2017

SESSION EXTRAORDINAIRE

L'an deux mil dix-sept, le six avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SANNAT (Creuse), dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame CHAUMETON Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2017

Nombre de membres	10
Présents	8
Représentés	0
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstentions	0

PRESENTS : MM. GRANGE, BARRET, GATIER, ROUFFET, FOUCHET, BIZET, Mmes CHAUMETON, BLOUIN.

ABSENTS : M. ROUCHON Bernard, Mme SAUTHON Florence

Madame Elisabeth BLOUIN a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2017. 4.1

Investissement pour parachèvement des travaux de réaménagement de la mairie dans le cadre du programme d'accessibilité

Suite aux travaux d'investissement de réaménagement de la mairie dont l'un des objectifs poursuivis était de répondre aux normes d'accessibilité, Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'investir dans une signalétique et un équipement de boucle magnétique pour malentendants afin de parachever l'accessibilité des locaux.

Madame le Maire rapporte qu'elle a consulté diverses sociétés spécialisées et retenue l'entreprise handinorme, qui avait l'avantage d'avoir une gamme de produits larges dont le rapport qualité prix était plus qu'intéressant.

Afin de ne pas créer d'interruption dans la continuité des services aux usagers et que ces derniers disposent de l'accessibilité la plus complète, Madame le Maire a passé commande.

Invité à délibérer sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

- Prend note de ces acquisitions pour un montant total de 379.20 € TTC.
- Juge que cette dépense constitue bien un investissement dans la mesure où elle se rattache aux travaux de réaménagement de la mairie et en est la fin logique et qu'il s'agit de répondre à des normes d'accessibilité créant une « valeur ajoutée » qui n'existait pas avant les travaux. La dépense sera passée en investissement et les crédits nécessaires à celle-ci figurent au budget primitif de 2017.

Délibération n° 2017. 4.2
Subventions exceptionnelles pour associations

Madame le Maire expose à l'Assemblée les requêtes du Président de l'Association Tennis Club des Combrailles et du Président du comité d'organisation du Tour Cycliste de la Creuse sur l'année 2017.

L'association Tennis Club des Combrailles étant en partenariat avec la commune et l'école de Sannat pour des interventions dans le cadre scolaire d'une part, et le tour cycliste de la Creuse traversant une grande partie de la commune de Sannat durant cette année d'autre part, les conseillers, après en avoir délibéré :

- Proposent de verser une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association Tennis Club des Combrailles au titre de l'année 2017.
- Proposent de verser une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association du comité d'organisation du Tour cycliste de la Creuse 2017.

Affaires diverses

• Organisation des élections présidentielles et législatives :

Madame le Maire et les conseillers échangent pour une organisation optimale des échéances des élections à venir. Madame le Maire prie aux conseillers de noter que, pour le scrutin présidentiel, le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 19h00 sans interruption.